



FORMATION B.N.S.S.A.

Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique
2018

A quoi sert le BNSSA ?

Le BNSSA est un diplôme professionnel permettant d'exercer en autonomie la surveillance des baignades d'accès gratuit au public, aménagées et réglementairement autorisées ; et d'exercer sous la responsabilité d'une personne qualifiée (B.E.E.S.A.N ou BPJEPS AAN) la surveillance des piscines d'accès payant.

A qui s'adresse la formation ?

- Toute personne ayant 17 ans au moins à la date de l'examen ou apporter la preuve de son émancipation.
- Toute personne ne présentant pas de contre-indication médicale en conformité avec les exigences définies dans le modèle réglementaire joint en dernière page du présent dossier.

Comment s'inscrire ?

- Retourner **Obligatoirement** au Comité Départemental Croix Blanche La Réunion, dûment complété :
 - La fiche d'inscription
 - Le certificat médical (voir modèle ci-joint)
 - La convention de formation signée
 - La copie d'une pièce d'identité (recto-verso)



DEROULEMENT DE LA FORMATION

1 – TEST D EVALUATION:

- 1- 200m palmes, masque, tuba en moins de 3 min 30
- 2- 25 m nages libres + 15m d'apnée + 25m remorquage

Formation en sauvetage et préparation à l'examen

Formation pratique hebdomadaire avec obligation

d'assiduité :

Lieux :

- Piscine « vue belle » de Saint Paul

Des entrainements « mer » seront également prévus.

Période : De Février à mai 2018

Jours : Tous les lundis, mercredis, et vendredis

Horaires : de 19h30 à 21h30

- Piscine « Bois de Nèfles » Saint Paul

Des entrainements « mer » seront également prévus.

Période : De Février à Mai 2018

Jours et heures :

- Les Lundis de 19h à 20h45
- Les Mercredis de 17h30 à 19h30
- Les Jeudis de 19h à 20h45

Cours théoriques de réglementation :

Ces cours seront proposés. Date à déterminer.

Formation de secourisme

Pour se présenter à l'examen du BNSSA il est obligatoire d'être titulaire des diplômes de secourismes suivants :

- ⇒ Premiers Secours en Equipe niveau 1 ou 2
- ⇒ Etre à jour de sa formation continue

Pour les personnes ne possédant pas ces attestations de formation ; des formations vous seront proposées :

Dates et lieux :

Formation Continue PSE1 : le Samedi 24 mars 2018

Deux Sessions PSE1 :

- du 12 au 16 mars 2018
- du 19 au 23 mars 2018

3 – EXAMEN

Une seule session d'examen sera assurée pour chaque stagiaire s'il a respecté les obligations d'assiduité. En cas d'échec, si les places en session d'examen le permettent et sur avis favorable des formateurs, une seconde chance pourra éventuellement être proposée.

Conditions d'inscription à l'examen

- ⇒ Avoir suivi une formation dans un organisme agréé
- ⇒ Etre âgé de 17 ans au moins à la date de l'examen
- ⇒ Détenir un certificat médical de non contre-indication
- ⇒ Etre titulaire en secourisme:
 - Du PSE1 (Premier Secours en Equipe niveau 1)ou du
 - PSE2 (Premier Secours en Equipe niveau 2)
 - Etre à jour de sa formation continue annuelle de secourisme.

Epreuves :

- ⇒ **Epreuve du QCM :** Composé de 40 items d'une durée de 45 minutes maximum portant sur les domaines réglementaires et pratiques, faisant l'objet de diverses réglementations édictées par plusieurs départements ministériels. **Cette épreuve est éliminatoire.**
- ⇒ **Epreuves Pratiques :**
 - Parcours de sauvetage aquatique de 100 m comprenant 25m nage libre ; 2x25m comprenant chacun 15m d'immersion ; 25m mannequin avec plongée « canard ».
 - 250m palmes, masque, tuba avec recherche et remorquage mannequin sur 50m.
 - Sauvetage d'une personne entre 12 et 25m. Avec prise de face, remorquage et sortie de l'eau sans utiliser d'échelle ou autre moyen matériel.



FICHE D'INSCRIPTION A RETOURNER COMPLETEE

NOM de Naissance : NOM marital :

Prénoms: Nationalité :

Né(e) le : A

Adresse:

CP : Ville :

Tél. fixe ou portable : E mail :

Profession :

BNSSA :

BNSSA+PSE1

RE BNSSA : *

Vue Belle

Bois de Nèfles : *

* merci de cocher la formule de votre choix

Êtes-Vous titulaire du PSE1 ou PSE2 ? : Oui Non

ATTENTION :

- Le PSE1 ou PSE2 et la dernière attestation de formation continue est obligatoire pour se présenter à l'examen.
- Les places sont limitées à 20 candidats sur Vue belle et 10 candidats sur BDN.

Prix des formations :

- Coût de la formation BNSSA : 500 €
- Recyclage BNSSA : 130 €
- 2e présentation (Candidat Croix Blanche) : 110 €
- Forfait BNSSA + PSE1 = 720.00€ - 620.00€ (Pour les adhérents de BDN uniquement)
- Recyclage PSE1: 90 €
- Recyclage PSE2 : 100 €

Les frais liés à l'achat du matériel palmes, masque et tuba restent à la charge du candidat.

Le règlement doit être fait lors de l'inscription à la formation (Possibilité de faire 3 chèques.)
Un chèque de caution d'un montant égal au coût de la formation devra être joint au dossier si celle-ci est prise en charge par un organisme

Les dossiers doivent être déposés au secrétariat au plus tard le 02 février 2018
TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSE

Pour tous renseignements, contacter :
Comité Départemental Croix Blanche 974
283 rue Marius et Ary Leblond- 97460 SAINT PAUL
0692.60.34.80 -0262.26.35.01 - contact@croixblanchereunion.re



CERTIFICAT MEDICAL

Exigé pour tout(e) candidat(e) à la formation au
Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique
ou à l'examen de révision de ce brevet.
Certificat établi moins de trois mois avant la date de dépôt du dossier.

Je soussigné,

Docteur en Médecine, certifie avoir examiné ce jour

Madame, Mademoiselle, Monsieur¹

Et avoir constaté qu'..... **ne présente aucune contre indication apparente à la pratique de la natation et du sauvetage ainsi qu'à la surveillance des usagers des milieux de baignade.**

Ce sujet n'a jamais eu de perte de connaissance ou de crise d'épilepsie et présente en particulier une aptitude normale à l'effort, une acuité auditive lui permettant d'entendre une voix normale à 5 mètres, ainsi qu'une acuité visuelle conforme aux exigences figurant ci-dessous.

Fait à....., le.....

Signature et cachet :

ACUITE VISUELLE :

Sans correction :

Une acuité visuelle de **4/10** en faisant la somme des acuités visuelles de chaque œil mesurées séparément : Soit au moins **3/10+1/10 ou 2/10+2/10**

- o Cas particulier : Dans le cas d'un œil amblyope le critère exigé est : **4/10 + inférieur à 1/10**

Avec correction

Soit une correction amenant une acuité visuelle de **10/10** pour un œil, quelle que soit la valeur de l'autre œil corrigé (supérieur à 1/10),

Soit une correction à une acuité visuelle de **13/10** pour la somme des acuités visuelles de chaque œil corrigé, avec un œil corrigé au moins à **8/10**.

- o Cas particulier : Dans le cas d'un œil amblyope le critère exigé est : **10/10 pour l'autre œil corrigé.**

¹ Rayer les mentions inutiles